



SNES-FSU Aix-Marseille

A Marseille, le samedi 8 décembre 2018,

Appel à la mobilisation

Le SNES-FSU Aix-Marseille rappelle qu'un préavis de grève a été déposé et qu'il couvre toute la période jusqu'aux vacances scolaires. Nous appelons tous les personnels à se réunir en Assemblées Générales dans chaque établissement dès lundi pour décider collectivement des formes d'actions et amener le plus grand nombre à entrer dans les mobilisations contre la réforme du baccalauréat et du lycée, contre les suppressions de poste, et pour le pouvoir d'achat. Nous recherchons une montée en puissance de la mobilisation des enseignants tout au long de la semaine, en parallèle des mobilisations lycéennes et des autres mobilisations qui ont cours, en vue d'une convergence avec les autres salariés qui pourrait avoir lieu en fin de semaine, sans doute vendredi 14 décembre 2018.

AGIR POUR QUE CESSENT TOUTES LES VIOLENCES, ET LEUR COROLLAIRE : LA REPRES- SION POLICIERE

Le SNES-FSU Aix-Marseille dénonce les violences policières et les humiliations infligées aux jeunes lycéens mobilisés, telles que celles dont nous avons pu être témoins devant nos établissements ou celles dont les images circulent sur les réseaux sociaux. Le SNES-FSU Aix-Marseille a demandé à être reçu en urgence par le Recteur lundi 10 décembre 2018 pour dénoncer ces violences et demander que les forces de l'ordre restent autant que faire se peut à l'écart des lycées, et que leurs interventions en cas de nécessité soient graduées et proportionnées. Nous serons reçus en intersyndicale avec la CGT'Educ'Action et SUD Education. A notre demande, le Recteur recevra également une délégation de lycéens. Le CAVL sera également réuni lundi. Il peut être utile de vérifier que les CVL sont bien réunis dans les lycées et que la libre expression des jeunes y est bien possible, ce qui suppose que des représentants de l'équipe soient aussi présents. Nous appelons les personnels à rédiger des lettres ouvertes dénonçant les violences sur la base du communiqué du SNES-FSU (<https://www.snes.edu/Pour-plus-de-justice-sociale-a-l-Ecole.html>)

Les regroupements lycéens sont infiltrés par des individus dont la seule volonté est de faire dégénérer les rassemblements pour que les forces de l'ordre interviennent, que des heurts éclatent et que la répression policière s'exprime. Ces situations sont dangereuses pour les jeunes lycéens présents sur les lieux, pour les personnels qui veillent sur eux, qu'ils soient en service ou mobilisés. Nous appelons les sections syndicales des établissements confrontés à de tels risques à demander la fermeture de l'établissement, si possible la veille. Si le proviseur refuse, et que nous considérons qu'il y a mise en danger des personnels et des élèves, alors il faut expliquer clairement à la Direction que les personnels se mettront en grève et qu'ils ne seront pas présents ni dans l'établissement. ni dans les abords de l'établissement.

CE QUE NOUS POUVONS FAIRE

Dans la plupart des cas, la mobilisation des lycéens se déroule normalement. Nous appelons alors les sections syndicales à obtenir une salle pour que les lycéens puissent se réunir à l'intérieur de l'établissement, débattre, s'informer, et décider démocratiquement des modes d'action. Nous appelons les militants syndicaux et les collègues volontaires à accompagner les lycéens dans leurs rassemblements et leurs manifestations, pour les aider à organiser leur expression dans le cadre habituel du droit à manifester. Il est alors préférable de limiter les rassemblements statiques et de proposer aux jeunes d'organiser des manifestations, avec carré de tête et service d'ordre organisés par les jeunes eux-mêmes. Il peut être nécessaire que les militants syndicaux servent d'intermédiaires et de médiateurs avec les autres adultes impliqués dans la sécurité des rassemblements, équipes de direction ou forces de l'ordre. La section académique coordonnera un service d'ordre de professeurs lors de la manifestation marseillaise du mardi 11 décembre sur Marseille, comme elle l'a fait jeudi 6 décembre.

Toute instrumentalisation des lycéens par des adultes, en particulier par leurs professeurs, serait bien entendu problématique. Il est important de respecter une indépendance totale du mouvement lycéen par rapport aux professeurs. Il n'est donc pas souhaitable que des AG communes soient organisées dans les établissements, ou que des lycéens assistent aux AG des professeurs. Des rencontres entre la section syndicale, les élus au CA, une délégation de professeurs et une délégation de lycéens sont par contre possibles. Les distributions de tracts à destination des familles sont possibles, mais il est préférable qu'elle soient faites à l'extérieur de l'établissement. A défaut, il est possible de distribuer des tracts dans l'établissement, mais ils doivent alors être fermés et agrafés et consigne explicite doit être donnée de les mettre dans les carnets à l'attention des parents. Les tracts doivent émaner des organisations syndicales ou des représentants élus au CA. Aucun fonctionnaire d'Etat ne peut participer au blocage d'un établissement scolaire. Si des piquets de grévistes sont organisés, ils doivent nécessairement être filtrant. En dehors de la grève, toutes sortes d'actions sont possibles : rétentions de notes, refus de participer à Parcoursup, conseils de classe silencieux, démissions collectives de PP, pétitions, ... Certaines peuvent entraîner le cas échéant des retraits de salaire pour service non-fait.

Nous appelons nos sections syndicales à organiser des débats parents-profs, des rencontres publiques avec les parents, des distributions de tracts à la population sur la voie publique, pour les informer sur les réformes du baccalauréat et des lycées, sur les suppressions de poste. Ces réunions sont possibles en dehors du temps de service, et les collègues ont alors la liberté d'expression reconnue à tout citoyen. Elles peuvent être organisées dans une salle de l'établissement (en particulier quand la demande émane des élus au CA, a fortiori des élus parents), avec l'accord du Proviseur, ou dans une salle de la commune. Les collègues peuvent y participer librement, tout comme alors les lycéens et leurs familles.

CE QUE NOUS DEMANDONS

Nous demandons l'ouverture de négociations pour une réécriture totale de la réforme des lycées et le retrait de la réforme du baccalauréat, l'abandon de la procédure Parcoursup. Nous demandons le rétablissement des 3950 postes supprimés en période de hausse démographique, en particulier en collège, et l'augmentation du nombre de postes mis aux concours 2019.

Nous demandons l'ouverture de négociations pour les salaires et les rémunérations des fonctionnaires, l'abandon du projet CAP 22 de casse des statuts et du paritarisme, et l'abandon de la réforme des retraites, inutile, injuste et sévère.

Nous proposons une grande réforme de la fiscalité qui permette de réintroduire de la justice fiscale, intégrant le rétablissement de l'ISF, afin que les citoyens consentent à l'impôt, comme étant la nécessaire source de financement des Institutions publiques, telles que le système éducatif, d'une Fonction Publique (salaires d'activité et pensions de retraites) qui oeuvre pour le bien public et l'intérêt général, la nécessaire source de financement des services publics, leviers efficaces de redistribution des richesses, d'égalité et de fraternité, et bien entendu de la transition écologique.

Nous proposons une autre réforme du second degré qui revienne sur la baisse continue du temps scolaire et la disparition des temps de travail en petit groupe, qui pense le système éducatif avec plus de progressivité et moins de sélection précoce, qui redessine un lycée pour tous qui marque une étape nouvelle vers la démocratisation de la réussite scolaire et de l'accès aux qualifications, par des voies et des séries repensées, rééquilibrées qui offrent des parcours scolaires cohérents à tous les élèves.

Le SNES-FSU Aix-Marseille, samedi 8 décembre 2018

